

Montréal, le 20 mars 2009

Par courriel

Destinataires : M^e Yves Fréchette
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
et
Intervenants reconnus et parties intéressées dans les dossiers
R-3595-2006, R-3628-2007, R-3648-2007, R-3669-2008 et
R-3677-2008

Objet : **Demande d’approbation de la grille de pondération des critères non monétaire pour l’appel d’offres éolien issus de projets communautaires et autochtones (A/O 2009-01)**
Dossier de la Régie : R-3685-2009

Cher confrère,

Le 9 février 2009, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d’électricité (le Distributeur) a déposé auprès de la Régie de l’énergie (la Régie) une demande d’approbation de la grille de pondération des critères non monétaire pour l’appel d’offres éolien issus de projets communautaires et autochtones. Cette demande fait suite à l’adoption des décrets du gouvernement numéros 179-2009, 180-2009, 1044-2008 et 1046-2008.

La Régie entend traiter cette demande sur dossier et publie l’avis ci-joint sur son site internet.

La Régie demande au Distributeur de publier ce même avis dans l’édition du 24 mars 2009 des quotidiens suivants : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*, *The Gazette*. La Régie demande également au Distributeur d’afficher, dans les meilleurs délais, cet avis public sur son site Internet.

La Régie demande au Distributeur de communiquer cet avis aux soumissionnaires du dernier appel d’offre d’énergie éolienne ainsi qu’à toute personne qui, à sa connaissance, pourrait être intéressée à l’examen de cette demande. La Régie demande enfin au Distributeur de l’informer des avis et des moyens pris pour aviser les parties visées par l’appel d’offres.

La Régie juge approprié de transmettre la présente lettre aux intervenants et parties intéressées des derniers dossiers tarifaires du Distributeur et de TransÉnergie ainsi que des dossiers précédents qui avait trait à cette grille d'évaluation relative au précédent appel d'offre d'énergie éolienne et du dossier du plan d'approvisionnement du Distributeur, afin d'assurer une plus large diffusion.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour :
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

P.j.